



**Appel à projets 2023.  
Soutenir l'économie sociale &  
solidaire sur notre territoire.**

Vous êtes une association\* et vous avez un projet local ?  
Vous avez jusqu'au 5 février 2024 pour déposer votre demande  
de soutien sur [www.celc.projets-caisse-epargne.fr](http://www.celc.projets-caisse-epargne.fr)



Fondation d'entreprise  
**CAISSE D'ÉPARGNE**  
Loire-Centre

\*Association ou structure d'intérêt général éligible au mécénat. Règlement et conditions de participation accessibles sur [caisse-epargne.fr/utile-et-solidaire](http://caisse-epargne.fr/utile-et-solidaire)



Fondation d'entreprise  
**CAISSE D'ÉPARGNE**  
Loire-Centre

**Doté à hauteur de 200 000 €<sup>(1)</sup>, cet appel à projets s'adresse aux structures d'intérêt général<sup>(2)</sup> éligibles au mécénat qui portent des projets solidaires, dans les départements de la région Centre-Val de Loire.**



- Accueil et accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou dépendantes pour maintenir le lien social ;
- Intégration socio-professionnelle des personnes fragilisées ;
- Protection de l'environnement et éducation aux comportements durables ;
- Accueil et accompagnement des femmes victimes de violences.

■ Déposez votre dossier de candidature en ligne **jusqu'au 5 février 2024** sur [celc.projets-caisse-epargne.fr](https://celc.projets-caisse-epargne.fr)<sup>(3)</sup> ou flashez le QR code.



■ Consultez le règlement sur ce même site ou sur simple demande à l'adresse e-mail ci-dessous.

■ Nous contacter<sup>(3)</sup> :

**[celc-b-fondation@celc.caisse-epargne.fr](mailto:celc-b-fondation@celc.caisse-epargne.fr)**

Marie-Laure ADAM : 02 38 24 41 67

Valérie BOULIER-DEGEILH : 02 38 24 41 39

(1) Le montant maximum attribué à chaque projet est de 10 000 €. (2) Voir les conditions et modalités dans le règlement de l'appel à projets 2023 de la fondation d'entreprise Loire-Centre. (3) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.



Ne pas jeter sur la voie publique.